

Gatineau, 28 août 2026

Objet : Photos, enregistrements et consentements – Nouvelles modalités

Chers parents et tuteurs,

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi 25, les organisations doivent appliquer des règles plus strictes en matière de protection des renseignements personnels. Parallèlement, l'évolution rapide des technologies et des outils numériques nous amène à faire preuve d'une vigilance accrue quant à l'utilisation et à la diffusion des images.

C'est dans ce contexte que le Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSSPO) poursuit les changements amorcés l'an dernier concernant les photographies et les enregistrements vidéo et audio d'élèves et de membres du personnel.

Concrètement :

- La diffusion de photos et d'enregistrements sur les plateformes du CSSPO sera davantage limitée;
- Lorsqu'un projet nécessite la prise ou la diffusion d'images, un formulaire de consentement spécifique au projet sera transmis aux personnes concernées;
- Les consentements seront valides pour une période déterminée;
- Le consentement pourra être retiré en tout temps selon les modalités indiquées au formulaire;
- À la fin de la période autorisée, les photos et enregistrements diffusés seront retirés des plateformes concernées par le personnel responsable.

Ces mesures visent à mieux protéger les élèves et les membres du personnel tout en assurant le respect des exigences légales en vigueur.

Nous vous rappelons que la photographie utilisée par l'école à des fins administratives pour permettre l'identification de l'élève constitue un renseignement nécessaire à la prestation des services éducatifs. À ce titre, elle demeure obligatoire et ne nécessite pas de consentement.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Le Service du secrétariat général et des communications

Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais